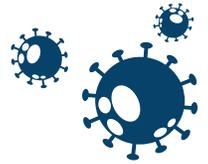


# PORT D'UN MASQUE ARTISANAL EN PUBLIC POUR AIDER À RÉDUIRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19



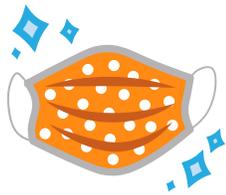
Pour aider à lutter contre la propagation communautaire de la COVID-19, le **PORT D'UN MASQUE ARTISANAL OU EN TISSU** est requis lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être respectées. Cette mesure vise à protéger les personnes autour de celle qui porte le masque, au cas où celle-ci serait infectée sans présenter de symptômes.

Les masques artisanaux à porter en public ne remplacent pas une bonne hygiène des mains ou la distanciation physique. Continuez de vous laver les mains fréquemment et tenez-vous à la distance appropriée des autres personnes, sauf celles de votre maisonnée.

## COMMENT METTRE VOTRE MASQUE

Il est important de comprendre que les masques artisanaux à porter en public ont des limites et qu'il faut respecter certaines règles de sécurité.

1



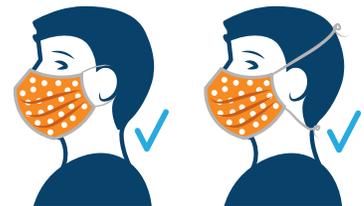
Assurez-vous que le masque est propre et sec.

2



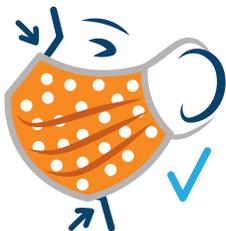
Avant de mettre votre masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

3



Éloignez vos cheveux de votre visage. Placez les bandes élastiques du masque autour de vos oreilles. Si votre masque est muni de cordons, attachez ceux-ci derrière votre tête de façon à ce que le masque soit bien collé contre votre visage.

4



Couvrez votre bouche et votre nez avec le masque et assurez-vous qu'il n'y a pas d'écart entre votre visage et le masque.

5



Évitez de toucher le devant du masque lorsque vous le portez. Si vous touchez votre masque accidentellement, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains.

Pour obtenir les renseignements les plus récents, visitez :

**GNB.CA/CORONAVIRUS**

le 8 mai 2020